

POLICE JUDICIAIRE

près le
Parquet du
Procureur du Roi
de Bruxelles

Section : Criminelle

PJ 204

Annexe(s) : 0

Aud. : 1

N° : 38.599

Suite au P.V. n° 0011
du 05.05.1995
s(é) DUSHIMILIMANA
de LA Police Judiciaire de KIGALI

Suite aux devoirs prescrits par
Monsieur le Juge d'Instruction
VANDERMEERSCH

Apostille :

Dossier : 57/95

1.08.1995

A charge de: **BAGOSORA**
Théoneste, **NTUYAHAGA**
Bernard, le surnommé
SUBUTYONGERA Bernard
Du chef de Assassinat

Sur plainte de GASANA e.a

Objet :

- Audition de TEMMERMAN
Yvette.

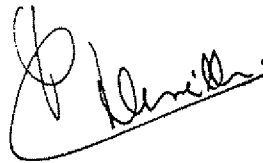
-o-

Indicateur n°

Transmis à Monsieur le Juge d'Instruction VANDERMEERSCH

Bruxelles, le 20 Août 1995.

Pr. le Commissaire en Chef aux D.J.



PRO JUSTITIA

L'an mil neuf cent nonante-cinq, le vingt-neuf du mois d'août à 13.30 heures,

Nous, **STASSIN Michel**

Agent Inspecteur, Officier de police Judiciaire, auxiliaire de Monsieur le Procureur du Roi de Bruxelles, entendons en nos locaux et sur interpellation la nommée:

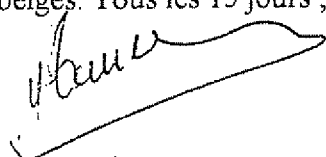
TEMMERMAN Yvette, née à LUBUMBASHI, le 28.11.1939, enseignante, de nationalité belge, célibataire, domiciliée à Grote Reukens, 4 à Heusden, qui nous déclare en français :

" Bien que d'origine néerlandophone, je désire m'exprimer en français.

J'étais coopérante au bureau pédagogique de l'enseignement secondaire au RWANDA et plus précisément à KIGALI. Je suis arrivée au Rwanda le 08.10.1970. J'ai quitté ce pays le lundi 11.04.1994. J'étais employée par les services de l'AGCD et donc coopérante belge.

J'habitais depuis 21 ans à l'Avenue des Grands Lacs, 20B. Ma demeure était distante d'environ une centaine de mètres de celle de la famille SCHRIEWER.

Si mes souvenirs sont exacts, et de commun accord avec plusieurs coopérants nous avons pris l'initiative d'établir des plans de quartiers reprenant l'ensemble de la population et ce non pas uniquement pour les résidents belges. Tous les 15 jours, ces plans étaient tenus à jour.



Vous me demandez quelles étaient les personnes qui ont participé à ce projet. Pour notre quartier, soit celui des Grands Lacs, il y avait Messieurs Raymond **MARLIER**, chef de projet de l'École technique officielle de KICUKIRO qui est actuellement en Belgique, **DUJARDIN** Luc, mais qui n'était plus présent au moment des événements et **VAN BRANDT** Herman qui se trouve actuellement à KIGALI, dans les locaux de la coopération à l'Ambassade. Ces plans avaient été établis au départ pour les vols dans les habitations et par après, pour le cas où certains événements viendraient troubler l'ordre public.

Dans la soirée du 06.04.1994, vers 20.20 heures, j'ai entendu une énorme explosion et j'ai vu un incendie qui se propageait au loin. C'était dans la direction de REMERA. Au moment même, je ne savais pas ce qui se passait, ce n'est que le lendemain, que j'ai appris qu'il s'agissait de l'avion du Président HABYARIMANA.

Durant la nuit du 06.04 au 07.04.1994, je n'ai rien entendu de particulier. Cependant vers 05.10 heures, j'ai entendu les premières rafales de mitraillettes. Vers 06.00 heures, j'ai entendu les nouvelles sur radio KIGALI en kinyarwanda et plus précisément, on nous apprenait la mort du Président. La nouvelle a été diffusée toutes les 15 minutes et en plusieurs langues. Suite à cela, j'ai reçu plusieurs communications téléphoniques de voisins et de collègues mais également de rwandais.

Dans la journée du 07.04.1994, entre 09 et 10.00 heures, j'ai vu deux adultes et deux enfants qui se trouvaient à l'imité de ma parcelle. J'ai pu voir un militaire, sans être plus précise qui a tué d'abord les deux enfants et ensuite les deux adultes. Je pense qu'il s'agissait du lendemain, soit le 08 avril, un homme s'est approché de moi habitation et il s'est fait tué. Je pense qu'il s'agissait d'une personne qui tentait de prendre la fuite.

Toujours dans la soirée du 07.04, trois jeunes filles TUTSI sont venues chez moi en demandant aide et assistance. J'ai pris la décision de les cacher dans mon magasin à l'extérieur.

Jusqu'au dimanche 10.04.1994, on a tué des gens dans les quartiers, mais on devait rester cloîtré chez soi, à l'intérieur. Je me souviens que je suis sortie dans le but d'enlever les corps qui jonchaient les abords de ma parcelle. J'ai reçu l'ordre de jeunes miliciens de ne pas toucher aux cadavres sous peine d'être tuée à mon tour.

Le dimanche à 16.20 heures, un militaire et deux interahamwés sont venus à mon domicile pour me dire que j'allais être tuée avant le coucher du soleil de même que les femmes que j'avais cachées. C'est à ce moment que j'ai téléphoné à l'Ambassade pour que des personnes me viennent en aide. Après plusieurs appels, trois voitures de la MINUAR sont venues me chercher et m'ont amenée chez Mr SCHRIEWER. Après un passage à l'Ambassade, j'ai été évacuée le lundi 11.04.1994, dans le courant de la soirée.

J'ai eu l'occasion de visionner la cassette vidéo que vous me dites avoir prise lors de votre enquête au RWANDA (N.D.V : il s'agit du film illustrant une partie de l'audition de Mr SCHRIEWER, P.V 0011 et relatif à différentes maisons du quartier en question et notamment la maison de NTUYAHAGA Bernard)

Je reconnais effectivement le quartier. Suivant ce que j'ai visionné, je confirme que la maison avec une façade de couleur jaune et criblée de balles, était bien la maison de la famille NKUNDABAYENZI Emmanuel, mais je ne suis plus certaine du nom de famille. En ce qui concerne la maison voisine, soit celle que vous me dites être celle de NTUYAHAGA Bernard, je sais effectivement qu'il s'agissait d'un militaire, car lorsque je me rendais à mon travail, je voyais souvent un véhicule militaire qui stationnait devant cette immeuble. J'ai également eu l'occasion de voir cette personne, en compagnie de son épouse et ses enfants, en tenue militaire. Cependant je ne pourrais pas le reconnaître. Durant les événements, ma maison était trop distante de la sienne pour que j'aie pu voir ou entendre quelque chose le concernant.

Je sais également que des militaires de la MINUAR habitaient une maison située dans la rue Député KAYUKU. C'était même une antenne médicale qui était la 2^e maison à droite, lorsque l'on vient de l'avenue de la Jeunesse. Elle était donc située en diagonale par rapport à la maison de NTUYAHAGA.

Comme voisin de NTUYAHAGA, soit côté village français, il y avait une dame qui est belge et dont le mari était rwandais. Je pense qu'il s'agit de Madame KIMANA ou CIMANA. Je ne sais pas vous dire si cette dame était encore au RWANDA au moment des événements.

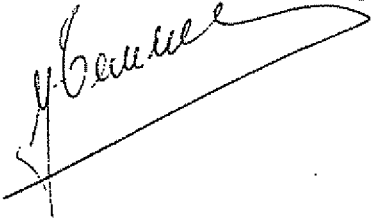
Y. B. B.

Vous m'avez donné connaissance d'une partie de la déclaration de Mr SCHRIEWER . Je peux vous confirmer que c'est bien tout ce que ce Monsieur m'a raconté lorsque je suis arrivée chez lui.

Avant les événements , j'ai eu l'occasion d'écouter la RTLM. Il s'agissait d'une radio de propagande anti-tutsi et qui était régulièrement agressive envers les belges.

Je possède encore des documents à mon domicile qui, je pense, pourraient vous aider dans votre enquête, j'ai par exemple en tête les noms des habitants de ce quartier ainsi que certains noms de personnes qui étaient en place au moment des événements. Je m'engage à vous envoyer copie de ces documents .

Lecture faite, persiste et signe.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Y. Bouvier', written over a horizontal line.

nt acte,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. J. M.', written over a horizontal line.